

L'Université de Lille lance un appel à soutien visant à soutenir le développement de productions scientifiques de haut niveau. Dans le cadre de son soutien à la science ouverte, une nouvelle aide pour la publication dans des revues en « accès ouvert » est proposée. Cette aide est réservée aux revues en « gold access » et concerne des revues respectant les accords transformants (passage d'un modèle économique basé sur les abonnements à un autre basé sur le paiement d'un soutien direct à l'édition pour chaque article), complètement ouverts (sans frais d'accès pour les lecteurs) et sans frais d'abonnement pour les établissements.

Le soutien porte sur :

1- Les frais de publication d'articles en accès ouvert de type « Gold access » dont la liste peut être consultée auprès du SCD, à l'adresse [scd-aap@univ-lille.fr](mailto:scd-aap@univ-lille.fr). Les revues dites « hybrides », c'est-à-dire faisant payer à la fois un abonnement aux établissements et proposant des frais de publication en « accès ouvert » en plus, ne sont pas éligibles.

2-La révision de la traduction pour des articles proposés à des revues internationales de haut niveau ou des ouvrages proposés à des éditeurs internationaux renommés. La traduction directe n'est pas éligible.

3-Les frais d'édition pour des ouvrages proposés à des maisons d'édition et/ou presses universitaires.

4-Les actes de colloques organisés par ULille et incluant plus de 30% de personnels de ULille parmi les auteurs. Les auteurs pourront être des personnels titulaires ou non titulaires des unités de recherche de ULille.

Seront retenus en priorité les projets portés par des jeunes chercheurs (titulaires depuis moins de 5 ans).

Pour ces 4 volets, le montant de l'aide sera au maximum de 50% du montant total.

**L'enveloppe allouée à cet appel à soutien est de 70 k€. Les crédits devront être consommés sur l'exercice 2021.**

### **Candidature**

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

**L'application de saisie des demandes est ouverte jusqu'au 20 avril 2021 à 12h.**

**Le n° ORCID est obligatoire pour la saisie des demandes.**

A la fermeture de l'application, une extraction sera envoyée aux Directeurs d'Unités afin qu'un classement – en cas de demandes multiples, puisse nous être transmis avant le passage des demandes en Commission Recherche (prévue le 20/05/2021).

Pour toute question, la Direction d'Appui à la Recherche est à votre disposition : [dar-structurespartenariats@univ-lille.fr](mailto:dar-structurespartenariats@univ-lille.fr)